

Lausanne, le 18 juin 2012

## **Harcèlement sexuel : victoire exemplaire d'une enseignante défaite pour le harceleur et l'Etat de Vaud**

### *Si vous avez raté le début :*

En 2007, une enseignante accuse son directeur de harcèlement sexuel et saisit le Groupe Impact (GI).

La Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon refuse d'adhérer aux conclusions du GI qui établit clairement le harcèlement et ne transmet pas le rapport au Conseil d'Etat. L'enseignante recourt au TRIPAC. L'Etat mobilise contre la plaignante ses juristes.

L'enseignante se retrouve en 2011 au TRIPAC face à deux parties : son directeur défendu par un avocat privé, l'Etat de Vaud représenté par la hiérarchie du DFJC et les avocats du Service juridique et législatif.

Le directeur plaide que l'affaire est d'ordre privé alors que l'Etat employeur tente de rendre impossible le procès en invoquant la prescription. Il faut la mobilisation solidaire pour que cette affaire ne soit pas étouffée.

### *Le dénouement :*

Le 31 mai 2012, après huit audiences longues et difficiles, le Tribunal des Prud'hommes de l'administration cantonale statue qu'il y a eu harcèlement sexuel. Il confirme ainsi les conclusions du Groupe Impact, que l'avocat du directeur a qualifié de « faux, nul et irrelevant » (*sic*) tandis que l'employeur plaidait jusqu'au bout l'absence de harcèlement, Impact s'étant « fourvoyé » (*sic*) selon les termes précis de l'avocat de l'Etat lors de sa plaidoirie finale.

### *Et maintenant :*

1. L'employeur doit sanctionner le harceleur. Nous avons écrit dans ce sens à Madame Anne-Catherine Lyon.
2. La victime doit être dédommée des torts subis. L'Etat doit compenser les torts et pertes subis par son refus des conclusions du rapport du Groupe Impact. Un courrier est parti au Conseil d'Etat.
3. Tou.te.s les employé.e.s de l'Etat de Vaud, ainsi que du service parapublic, doivent bénéficier des enseignements de cette affaire exemplaire. L'employeur doit mettre sur pied formation et prévention du harcèlement sexuel. Une demande a été adressée au Conseil d'Etat par notre syndicat.